

LES AÉROPORTS

SAINTE-SCHOLASTIQUE—L'ANNONCE FINALE
DU CHOIX DE L'EMPLACEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné qu'un certain nombre de municipalités de la rive Nord du Québec tiendront une assemblée, ce soir, pour discuter du fameux emplacement de l'aéroport, et considérant qu'un certain nombre de Québécois espèrent encore la révision de ce choix, le premier ministre nous dirait-il bien clairement si le choix de Sainte-Scholastique est final, dans l'intérêt de tous ceux qui veulent adopter une attitude intéressante à l'égard de ce projet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la déclaration à l'effet que le choix de l'emplacement était final a été faite à quelques reprises par des membres du ministère et je pense qu'il suffit d'ajouter que cette décision a été prise après de très longues et très nombreuses consultations avec les autorités provinciales et celles de la ville de Montréal.

[Traduction]

LES TRANSPORTS

LES MESURES SUR LES TAUX DE TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANS LES MARITIMES

M. Charles-H. Thomas (Moncton): Ma question s'adresse au président du Conseil privé en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre. Maintenant que l'un des rares vis-à-vis à comprendre les problèmes des Maritimes a été nommé ministre des Transports, le leader peut-il assurer à la Chambre que cet heureux événement pour les Maritimes sera suivi de la mise en délibération, après le débat actuel, du bill C-182 modifiant la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Le député aura sans doute compris qu'on peut difficilement donner suite à pareille proposition à cause de l'obstruction systématique à la mesure à l'étude qui se poursuit en ce moment. Certains députés se sont enquis du sort des propositions relatives à la loi nationale sur l'habitation. Nous espérons pouvoir les mettre en délibération le plus tôt possible. Le prochain débat portera vraisemblablement sur le projet de loi concernant les langues officielles, après quoi nous aborderons le bill modifiant la loi nationale sur l'habitation.

LES TRANSPORTS ET LES
COMMUNICATIONS

LES TAUX DE TRANSPORT DES MARCHANDISES—L'ÉTUDE DU RAPPORT DU COMITÉ

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Quand le ministre compte-t-il nous faire étudier le rapport du comité permanent des transports et des communications dont la Chambre est saisie et qui traite justement de ce sujet?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): On a déjà fait assez d'obstruction au projet de loi relatif au Code pénal sans que le député recommence à son tour.

Des voix: Honte!

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX PRODUCTEURS DE POMMES DE
TERRE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Tout à l'heure, lorsqu'on interrogeait le ministre de l'Agriculture, j'ai posé une deuxième question supplémentaire pour dissiper le malentendu qui semblait avoir surgi entre le ministre et moi à ce sujet. Je voulais apprendre du ministre si, par l'entremise de ses fonctionnaires dans l'Île du Prince-Édouard, on entreprendrait une enquête...

M. l'Orateur: A l'ordre. Si un malentendu est intervenu entre le député et le ministre, il pourra être dissipé après l'appel à l'ordre du jour. L'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM
DU GOUVERNEMENT

LE CODE CRIMINEL

ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre reprend l'examen interrompu le lundi 5 mai, du bill C-150, visant à modifier le Code criminel, la loi sur les libérations conditionnelles de détenus, la loi sur les pénitenciers, la loi sur les prisons et les maisons de correction et à apporter certaines modifications résultantes à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, au Tarif des douanes et à la loi sur la défense nationale, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport, avec amendements, et de la motion n° 33 de M. Laprise.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de l'amendement à l'étude. On s'est